



AVIS DE PUBLICITÉ N°ST2020-13

Direction Générale Adjointe des Services
Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce et Artisanat

Service Technique de l'Occupation du Domaine Public

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
POUR L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE
DE CHÂTAIGNES GRILLÉES – PLACE RICHELME – AIX-EN-PROVENCE
(13100)**

Personne publique :

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Adjoint au Maire, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

Objet de la consultation :

La Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'exploitation d'un emplacement relatif à la vente de châtaignes grillées – place Richelme à Aix-en-Provence (13100).

Lieu d'exécution :

Emplacement situé place Richelme à Aix-en-Provence (conformément au plan annexé)

Durée de l'exploitation de l'emplacement :

Tous les jours de 10h00 à 23h00 du 1^{er} novembre 2020 au plus tôt au 28 février 2021 au plus tard (date d'occupation souhaitée à spécifier dans la lettre de motivation).

Redevance d'occupation du domaine public :

À titre d'information, le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2020 à 47,00€ par mois et par m² occupé et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Date limite de réception des candidatures : le 5 octobre 2020 à 12h00

Date de publication du présent avis : le 21 septembre 2020

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation,
- La localisation de l'emplacement.

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat
17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondants

Anaïs De Paz
Téléphone : 04.42.91.95.03
Courriel : DepazA@mairie-aixenprovence.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
COMMERCE ET ARTISANAT
EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE DE CHÂTAIGNES
GRILLÉES – PLACE RICHELME – AIX-EN-PROVENCE (13100)**

NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature devra contenir toutes les pièces justificatives demandées et remis avant la date et l'heure limites de réception des offres à la Direction de l'Espace Public, Commerce et Artisanat.

Il sera remis contre récépissé à la Direction de l'Espace Public, Commerce et Artisanat sise 17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence ou envoyé par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'Espace Public, Commerce et Artisanat – Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

Les dossiers remis après la date limite de l'offre ne seront pas acceptés.

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- Une lettre de motivations présentant en détail le projet d'exploitation commerciale avec visuels ou clichés photographiques,
- Carte de commerçant ambulant en cours de validité,

- Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois,
- Certificat d'hygiène alimentaire (HACCP),
- Copie du diagnostic de conformité de votre installation élaboré par un professionnel du gaz agréé QUALIGAZ,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité,
- Copie de la carte nationale d'identité du demandeur,
- Une photo d'identité.

Critères de sélection :

Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants et notés de 0 à 5 :

- esthétisme de l'installation de vente et intégration dans le site,
- origine et qualité des produits vendus,
- matériau durable ou recyclable des emballages de vente.